



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 15 janvier 2020

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2019-2020-511**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 7 janvier dernier et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec les statistiques sur le nombre d'audiences tenues par la CETM ainsi que les audiences en contestation d'une ordonnance de garde en vertu de la LPP pour la région de Montréal et celle de Laval, pour la période de 2016 à 2019.

Lors d'une conversation téléphonique, nous vous avons informé que nous ne possédions pas de statistiques compilées pour les régions de Montréal et Laval, mais que nous détenions des statistiques globales. Comme convenu, vous trouverez ci-joint un tableau comportant ces statistiques en CETM et LPP, pour la période de 2016 à 2019.

De plus, nous vous informons, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau et avis de recours